

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LA COMMUNE DE NYONS**

Date de la convocation		
10/02/2023		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8
Procuration : 0		
Objet de la délibération		
Affaires du personnel : Création et suppression de postes		
Numéro : 2023-1		

Séance du jeudi 23 février 2023. L'an deux mille vingt-trois.

A 17h00, le 23 février 2023, le Conseil d'Administration du CCAS de Nyons, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Salle du Conseil Municipal sous la présidence de : **Marie Christine LAURENT**

Présents : Mme M. BERGER SABATIER - M. P. CATHENOZ - Mme. P. CHATELET - Mme O. CORDIER –Mme M-C. LAURENT – M J.J. ROCHE - Mme S. TERRISSE. - M. V. VAN ZELE

Excusé(es) : Mme J. AUDIBERT - Pierre COMBES

Absente : Mme M. LANTHEAUME

Secrétariat assuré par : Lucie BILLON – Responsable CCAS

AFFAIRES DU PERSONNEL :

Modification du tableau des effectifs du personnel du CCAS

Rapporteur : Madame Marie-Christine LAURENT

Constat : En 2022, le CCAS a encore fonctionné en effectif restreint, pour deux raisons :

- un fort taux d'absentéisme (lié à des problèmes de santé) de 2 adjoints techniques (en charge du portage des repas et du panier solidaire)
- une demande de disponibilité de 4 mois d'un autre adjoint technique (en charge du portage des repas)

Cette demande de disponibilité ayant été renouvelé pour un période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023, le poste est donc vacant et peut être pourvu. Le CCAS envisage de modifier le poste actuel et de recruter **un agent social polyvalent**, en mesure d'assurer le portage des repas, l'accompagnement de sortie de séniors, la gestion de l'épicerie, mais aussi l'accueil du public au CCAS ou les visites à domicile.

Marie-Christine Laurent expose alors qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du CCAS, de la manière suivante :

Suppression au 28/02/23 :

D'un poste d'adjoint technique à 28h00 hebdomadaires (0.80 ETP)

Création au 1^{er}/03/2023 :

D'un poste d'agent social à 28h hebdomadaires (0.80 ETP) titulaire d'un baccalauréat.

Le Conseil d'administration du CCAS, sur la proposition de la Vice-Présidente,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

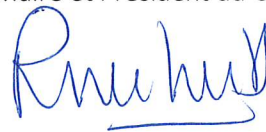
- AUTORISE à l'UNANIMITE Monsieur le Président à signer la modification du tableau du personnel du CCAS
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs du CCAS de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Fait et délibéré par les membres présents.

Nyons, le 23/02/2023

Pierre COMBES

Maire et Président du CCAS



Centre Communal d'Action Sociale

Mairie B.P. 103
26110 Nyons
04 75 26 50 27
ccas@nyons.com